



Un été bio à Saint Just

# CENTRE DE LOISIRS

Pour les enfants de 3 à 12 ans

DU 08 JUILLET  
AU 02 AOÛT 2024



REPAS & GOÛTER  
ET LOCAL PRÉPARÉ  
SUR PLACE



UN TARIF TOUT COMPRIS

*Just' pour vous !*

à la journée ou à la semaine



Informations & réservation en Mairie de St Just 02.48.25.62.21

# Règlement intérieur du Centre de Loisirs sans hébergement

Le centre de loisirs a pour mission de proposer aux enfants de Saint Just et des communes voisines, des activités diversifiées et adaptées aux enfants de 3 à 12 ans.

## I. Organisation

Le centre de loisirs est géré par la Mairie de Saint Just. Conformément à la réglementation, l'équipe d'animation est composée d'un animateur titulaire ou stagiaire du BAFA permettant d'effectuer un groupe pour les 3-6 ans et un second pour les 6-12 ans. L'équipe d'animation est dirigée par un Directeur de centre.

## II. Conditions d'admission

Le centre de loisirs pourra accueillir à partir du 8 juillet les enfants jusqu'au 2 août 2024. La fréquentation du centre est soumise à une inscription préalable. Lors de l'inscription, les parents doivent fournir la fiche d'inscription et la fiche de liaison.

## III. Inscription / modification / annulation

Les inscriptions se font par l'intermédiaire des documents joints et devront être retournés avant le 07 juin 2024 à la Mairie de Saint Just.

Les inscriptions se font à la journée ou à la semaine. Les tarifs préférentiels ne sont applicables que pour les semaines complètes (cf. Calendrier page 5).

La priorité est donnée aux enfants habitant la commune de Saint Just.

Toute demande d'inscription, de modification ou d'annulation peut être effectuée au plus tard 7 jours avant la date d'ouverture du centre. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

## IV. Période d'ouverture

Le centre de loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30.

Le centre fonctionne en journée continue.

Le centre de loisirs est fermé les jours fériés.

## V. Garderie

En dehors des horaires d'ouverture, un système d'accueil de 07h30 à 9h00 et de 17h30 à 18h30, est mis en place moyennant un supplément de 1,80€ par prestation.

## VI. Retard

Il est demandé aux parents de respecter les horaires, notamment de ne pas arriver avant 07h30 (en cas de garderie) et de ne pas reprendre leurs enfants après 18h30. Tout retard entraînera une majoration de 10€ à la journée.

## VII. Tarifs

Les tarifs du centre de loisirs sont élaborés en collaboration avec la C.A.F du Cher et fixés par délibération du Conseil Municipal. Le prix à la journée est calculé en fonction du quotient familial et selon le barème de la C.A.F.

Lors de l'inscription, les familles doivent fournir un justificatif de quotient familial calculé par la C.A.F, il définira le prix de la journée. Dans le cas contraire, le tarif maximal sera appliqué.

Pour information, les tarifs actuels sont :

	Tarifs journée	Tarifs semaine	Accueil de 07h30 à 9h00 Et 17h30 à 18h30
0 < QF < 700	11,50 €	56,00 €	1,80 €
700 < QF < 950	13,50 €	65,50 €	1,80 €
950 < QF < 1350	16,00 €	77,50 €	1,80 €
QF > 1350	19,00 €	92,00 €	1,80 €

\* Le tarif à la journée comprend également un repas ainsi qu'un goûter bio et local

## VIII. Facturation / mode de paiement

La commune de Saint Just fonctionne en pré-facturation. Le paiement est mensuel et doit s'effectuer au moment de l'inscription de votre enfant.

Toute contestation concernant le montant de la facture doit être faite dans les 2 mois suivants la réception de votre facture. Au-delà, aucune contestation ne sera recevable et aucune régularisation ne sera possible.

Les modes de règlement sont le chèque, le virement et le paiement par carte bancaire ( via le portail <https://www.monespacefamille.fr>)

## IX. Absences / Maladie

Les absences doivent être signalées à la direction du centre de loisirs. Les remboursements pour cause de maladie seront épurés par la Commune sur présentation d'un certificat médical. Ces demandes de remboursements devront s'effectuer dans un délai d'un mois à compter de l'absence. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Exceptionnellement, si l'enfant doit quitter le centre dans la journée, une lettre des parents doit en avertir le centre. Les enfants doivent être à jour de leurs vaccins obligatoires.

## X. Objets / Comportement

Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités du centre de loisirs et marqués au nom de l'enfant. Les enfants doivent respecter le matériels collectif mis à disposition. Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abimé.

Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit au centre de loisirs. L'usage du téléphone portable est également interdit. Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents et pourra entraîner le renvoi de l'enfant.

## XI. Assurance / Responsabilité

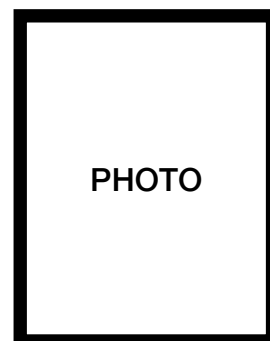
L'assurance de la Mairie ne couvre pas en cas de vol, détérioration ou perte de matériel apporté au centre. Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé aux parents de souscrire une assurance responsabilité civile, pour leur(s) enfant(s).



## Fiche d'inscription à retourner à la Mairie de Saint Just

### L'enfant :

Nom et prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....



### Personne(s) titulaire(s) de l'autorité parentale :

Nom et prénom du responsable 1 : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
Tél. Perso : ..... Tél. Travail : .....  
Adresse mail : .....  
Nom de l'employeur : .....

Nom et prénom du responsable 2 : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
Tél. Perso : ..... Tél. Travail : .....  
Adresse mail : .....  
Nom de l'employeur : .....

Numéro d'allocataire C.A.F. du Cher : .....  
Quotient familial (*joindre un justificatif*) : .....

Compagnie d'assurance (*joindre une attestation d'assurance*) : .....  
N° contrat assurance : .....

### Autorisation :

- J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités :
  - J'autorise mon enfant à partir seul du Centre de Loisirs (En fin de journée) :
  - J'autorise le Centre de Loisirs à utiliser des photos de mon enfant pour alimenter le site internet de la commune, des réseaux sociaux ou de la presse :
- Les enfants de moins de 6 ans seront obligatoirement récupéré par un adulte.

### Personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant :

Nom et prénom : .....  
Lien avec l'enfant : .....  
Téléphone : .....  
Personne à contacter en cas d'urgence :      Oui                                       Non

Nom et prénom : .....  
Lien avec l'enfant : .....  
Téléphone : .....  
Personne à contacter en cas d'urgence :      Oui                                       Non

**Date et signature du (des) parent(s), précédé de la mention « lu et approuvé »**

## Fiche sanitaire de liaison

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant les activités organisées par le Centre de Loisirs.

**Nom et prénom de l'enfant :** .....

**Poids :** ..... **Taille :** .....

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Date dernier rappel
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
<b>Ou</b> DT Polio			
<b>Ou</b> Tétracoq			

Vaccins recommandés	Dates
Coqueluche	
Hépatite B	
Rubéole - Oreillons - Rougeole	
BCG	
Autres (préciser)	

### Vaccinations (se référer au carnet de santé) : FOURNIR LES PHOTOCOPIES

#### Renseignements concernant le mineur :

• **Suit-il un traitement médical :** Oui  Non

*Si oui, joindre obligatoirement une ordonnance récente et les médicaments dans leur boîte d'origine marquées au nom de l'enfant. Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.*

• **Allergie(s) connue(s) :** .....

• **Maladie(s) connue(s) :** .....

• **N° de sécurité sociale dont dépend l'enfant :** .....

#### Recommandations utiles des parents :

*(Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs...)*

.....  
.....  
.....

**« Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les actualiser si nécessaire. J'autorise la Directrice du Centre à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendue nécessaires par l'état de santé de mon enfant. »**

Date et signature du (des) parent(s) :

## Fiche d'inscription pour Juillet et Août 2024

La priorité est donnée aux semaines complètes.

Merci de cocher les jours d'inscription de votre enfant au centre de loisirs.  
Entourer la présence de votre enfant à la garderie du matin et/ou du soir.

	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
	1	2	3	4	5	6	7
Semaine 1	8	9	10	11	12	13	14
Garderie	Matin / Soir	Matin / Soir	Matin / Soir	Matin / Soir	Matin / Soir		
Semaine 2	15	16	17	18	19	20	21
Garderie	Matin / Soir	Matin / Soir	Matin / Soir	Matin / Soir	Matin / Soir		
Semaine 3	22	23	24	25	26	27	28
Garderie	Matin / Soir	Matin / Soir	Matin / Soir	Matin / Soir	Matin / Soir		
Semaine 4	29	30	31	1	2	3	4
Garderie	Matin / Soir	Matin / Soir	Matin / Soir	Matin / Soir	Matin / Soir		

	Tarif	Quantité	Total
Q.F. applicable			
Nombre de jours d'accueil		x	
Nombre de semaine(s) complète(s) (S.3, 4 et 5)		x	
Nombre de prestation de garderie	1,80 €	x	
<b>Total à payer *</b>			

\* Sous réserve de validation par la Mairie

**Nom et prénom de l'enfant :** .....

**AUTORISATION PARENTALE POUR TRANSPORT DE MINEUR**  
**Date et signature des parents**

Je soussigné(e) Monsieur / Madame :

.....  
Demeurant :  
.....  
.....

Autorise mon enfant :  
.....

Né(e) le :  
.....

Dont je suis le Père / Mère / le tuteur légal

À être pris en charge par les animateurs du centre de loisirs afin d'être véhiculé sur les lieux d'animations, se trouvant en dehors de la structure.

**Date et signature des parents**